

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1981)
Heft: 613

Artikel: Code pénal : l'Union syndicale fidèle à elle-même
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1012298>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CODE PÉNAL

L'Union syndicale fidèle à elle-même

L'Union syndicale suisse s'engage résolument dans la bataille référendaire contre la révision du Code pénal. L'extrême-gauche avait lancé le mouvement; le parti socialiste a suivi après l'échec, à ce chapitre, de ses représentants au Parlement. Avec l'arrivée de l'USS, le camp des opposants prend singulièrement du poids et les chances de succès deviennent réelles.

Les hésitations que nous exprimions (DP 598) au sujet du double tranchant de l'arme référendaire ne sont dès lors plus de mise.

Bref rappel. Le Conseil fédéral commet un projet de révision du Code pénal pour mieux réprimer les nouvelles formes de criminalité. Ce projet contient deux dispositions inacceptables: la répression de la provocation publique à la violence et celle des actes

dits «préparatoires» dont on voit bien à quelles limitations injustifiées des libertés individuelles elles peuvent conduire (DP 540).

Deuxième acte. Le gouvernement central recule face à la réaction hostile des cantons et des organisations consultées.

Troisième acte. Le Parlement passe outre et confirme l'intention première du Conseil fédéral.

L'engagement syndical a peut-être surpris dans les petits cercles de l'officialité helvétique. En fait, l'Union syndicale a pris sa décision en toute sérénité. Pas de panique dans ses rangs, mais la constatation raisonnée que ces nouvelles dispositions pénales sont inutiles et peut-être dangereuses. Les syndicalistes pensent au premier chef à l'exercice du droit de grève. Ce faisant, ils renouent avec leur histoire: en 1922 déjà l'Union syndicale réussissait à faire rejeter par le souverain une révision du Code pénal motivée très directement par la grande peur de la bourgeoisie lors de la grève générale de 1918.

tions entre le législatif et l'exécutif. Le syndic radical Martin, qui se vantait d'être un homme de centre-gauche, se retrouve à la tête d'une municipalité de centre-droit, sans majorité devant le Conseil communal (législatif), avec une équipe, disent tous les observateurs, affaiblie. Il faudra en conséquence redoubler de gentillesse!

Au deuxième tour de scrutin pour l'élection des municipaux, le candidat écologiste (sortant) Rochat a fait un résultat sauvant l'honneur. Sans diminuer ses qualités, on s'étonnera que les sportifs soient descendus dans l'arène en sa faveur sous une forme aussi tapageuse: d'abord parce que ces mêmes sportifs aiment à dire que le sport et la politique «ça fait deux», et ensuite parce que la reconnaissance à un magistrat prenait, ainsi rédigée sous forme de placards publicitaires, la forme d'un clientélisme.

PS. Une femme (libérale) élue à la municipalité

lausannoise (à Morges, une socialiste est également élue à l'exécutif): une réussite à souligner. Tout en se rappelant qu'en ville de Berne, une socialiste (aujourd'hui, «indépendante»), Ruth Geiser-Im Obersteg, préside aux destinées du département des Travaux publics. Précédent d'une femme ayant assez de poigne pour résister aux pressions de tous genres qui sont traditionnellement le lot des TP.

RADIO ROMANDE

La politique au soir le soir

Lundi passé 2 novembre. Après un entretien avec le conseiller fédéral Leo Schlumpf, soucieux d'«occuper les fréquences», Leo Schürmann, directeur général de la SSR et plus machine à décider que jamais, décroche son téléphone: René Schenker, directeur de la Radio-TV romande, est sommé de dire quand le programme de nuit peut démarrer; renseignements pris à La Sallaz, la réponse tombe: après-demain, soit dès mercredi à minuit. Sur quoi Bernard Nicod s'en va pour Olten, où se tient jusqu'au mercredi matin une réunion des directeurs de programme et autres chefs d'information sur les radios locales.

MARDI

La rumeur se répand dans les studios. Pierre Walker, remplaçant de B. Nicod, croit à un canular. Au studio de Genève, d'où sera «piloté» le programme nocturne, on sable le champagne (Fr. 3400.—). En fin d'après-midi, une circulaire signée R. Schenker confirme la bonne nouvelle, donnée également à la télévision le soir même.

MERCREDI

La presse félicite plus ou moins sincèrement la radio romande pour son dynamisme, et s'interroge sur le sort du troisième programme, dont le «pré-